



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Fermeture du centre des finances publiques de l'Argonne et conséquences du NRP

Question orale n° 365

### Texte de la question

Mme Sarah Legrain interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la fermeture du centre des finances publiques de l'Argonne, dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Les agentes et agents du centre de l'Argonne sont actuellement mobilisés en intersyndicale pour refuser la fermeture annoncée de ce centre dans le cadre du déploiement du « Nouveau Réseau de Proximité », (NRP). Depuis le lancement du NRP, les fermetures de centres se multiplient. Sur 25 centres existants dans tout Paris en 2021, il ne devrait en rester que 12 d'ici 2028. Depuis 2010, les effectifs de la direction générale des finances publiques à Paris ont été réduits de près de 40 %. Ces réductions d'effectifs concernent principalement des fonctionnaires des catégories C et B, c'est-à-dire celles et ceux qui sont en contact direct avec le public, au quotidien. Depuis des années, la direction régionale des finances publiques réduit les effectifs, limite les jours d'ouverture au public, ferme des centres. Cela crée ainsi une situation de maltraitance institutionnelle double : non seulement un accueil correct du public est rendu impossible, notamment par les longues files d'attentes engendrant des tensions et des frustrations, mais cela entraîne une perte de sens pour les agents engagés au quotidien au service de leurs concitoyens. La fermeture du centre de l'Argonne met en lumière les conséquences du NRP, qui s'apparente à un démantèlement des services publics des finances. La fermeture de ce centre situé dans l'un des arrondissements les plus populaires de Paris, pour concentrer l'ensemble de l'accueil du public du nord est parisien sur un seul établissement dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, semble particulièrement inadapté et injuste. L'argument invoqué pour ces fermetures est le recours à des services dématérialisés. Or la dématérialisation pèse sur les populations les plus fragiles : précaires, âgées, en situation de handicap, peu familières avec la langue, le système fiscal ou encore leurs droits. Ces personnes auront toujours besoin d'un accueil physique et seraient donc contraintes de se déplacer plus loin. Le 13 mai 2025, Mme la députée a adressé à M. le ministre un courrier co-signé par tous les députés LFI-NFP de Paris, lui demandant de revenir sur cette fermeture, sans réponse à ce jour. Elle tient à rappeler que l'Assemblée nationale a adopté en première lecture fin 2023 la proposition de loi de sa collègue Danièle Obono visant à la réouverture des accueils physiques dans les services publics. Dans ce contexte, elle souhaite l'interroger sur la cohérence entre les objectifs affichés de développer le service public de proximité et la fermeture du centre de l'Argonne et lui demander les mesures qu'il compte prendre pour prendre mettre un terme aux dégradations des conditions d'accueil et de travail des agents, afin de garantir un accès effectif et adapté aux services publics à l'ensemble des habitants du 19<sup>e</sup> arrondissement et du nord-est de Paris.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sarah Legrain](#)

**Circonscription :** Paris (16<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 365

**Rubrique :** Services publics

**Ministère interrogé :** Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

**Ministère attributaire :** Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 juin 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 juin 2025](#)